

**COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL**  
**Mercredi 1er septembre 2021 – 9h30-11h**  
**Vienne (SMRR)**

**Elus du bureau présents :** Thierry KOVACS, Simon PLENET, André FERRAND, Frédéric DUBOUCHET, Charles ZILLIOX, Diane VIGIER, Gilles VIAL, Luc THOMAS, Sylvie DEZARNAUD, Philippe DELAPLACETTE

**Elus du bureau excusés :** Christophe DELORD, Philippe GENTY

**Techniciens SCOT présents :** Julien LAHAIE, Cédric LANSOU, Tom SPACH

---

**ORDRE DU JOUR**

- Validation du compte-rendu du précédent Bureau
- Point agenda
- Point priorisation friches économiques
- Retour sur les rencontres nationales des SCOT et synthèse loi climat & résilience / SCOT
- Préparation conférence de presse : mise en œuvre du SCOT approuvé
- Fonctionnement SMRR : RH recrutement urbaniste et stagiaire + remplacement véhicules
- Questions diverses

**Validation du compte-rendu du précédent bureau**

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

**Point agenda**

Le prochain Bureau aura lieu le mercredi 6 octobre 2021 à 8h30 dans la salle du conseil de la mairie de Saint-Romain en Gal. Cette séance sera suivie à 10h30 d'une présentation par EDF Renouvelables du projet de centrale photovoltaïque de Saint-Romain en Gal et d'une visite du chantier de 11h à 12h.



Concernant l'étude lotissements de qualité, J. Lahaie propose qu'une nouvelle visite du programme O'Naturel aux Roches de Condrieu soit réalisée afin de voir l'évolution du quartier quelques années après sa réalisation. Pour rappel, une visite de ce projet labellisé « biodiversité positive » avait été faite au moment de la fin des travaux.

Concernant la rencontre des présidents de l'Interscot, P. Delaplacette et T. Kovacs y représenteront le SMRR.

Concernant la conférence économique territoriale, P. Delaplacette rappelle que celle-ci est organisée pour répondre à l'objectif inscrit dans le Scot de mieux travailler ensemble à l'échelle des Rives du Rhône sur le volet économique mais aussi de répondre aux demandes formulées par l'Etat en ce sens au moment de la révision du Scot. Il rappelle bien que cette conférence est organisée par le SMRR mais que ce dernier n'a pas vocation à prendre tout ou partie des compétences économie qui sont bien du ressort des EPCI et de la Région.

T. Kovacs précise qu'il est prévu d'organiser deux conférences par an en moyenne et de convier une fois par an la vice-présidente à l'économie de la Région. L'objectif de cette conférence est de permettre la création de synergies à l'échelle des Rives du Rhône. Concernant l'organisation de cette première conférence, celle-ci débutera par une présentation rapide par chaque EPCI de sa stratégie économique et des principales actualités économiques des territoires.

Concernant la révision de la charte du Parc du Pilat, C. Zilliox questionne le niveau d'association du SMRR.

J. Lahaie précise que le SMRR participe activement aujourd'hui d'un point de vue technique. Des réunions avec les élus sont quant à elles prévues à partir de 2022.

### **Point priorisation friches économique**

Présentation par C. Lansou de la méthodologie de l'étude friches économiques en vue de la seconde phase de travail. Cette méthodologie, élaborée avec l'EPORA, doit permettre une priorisation des friches. Les critères présentés reposent à la fois sur des données urbaines, techniques mais aussi sur les enjeux en matière de politiques publiques des territoires.

P. Delaplacette précise que l'objectif est d'établir une liste hiérarchisée des friches et ensuite d'en choisir une 15aine. Il précise qu'en cas de difficultés sur certaines friches sélectionnées, il sera possible de repêcher d'autres friches sur la liste établie.

T. Kovacs précise que ces éléments serviront de base pour les discussions futures avec l'Etat, notamment dans la perspective du ZAN. La réutilisation de ces friches aura un coût, l'Etat devra mettre les moyens pour appuyer les collectivités.

S. Dezarnaud indique que la date de construction du bâti est aussi un élément important à intégrer, notamment en vue d'anticiper le type de polluants susceptibles d'être trouvés sur place.

S. Dezarnaud propose également d'intégrer l'environnement géographique immédiat des friches. La proximité d'un centre-ville ou d'une gare sont des atouts importants dans la perspective d'une revalorisation de site.

C. Lansou précise que ces éléments sont bien pris en compte dans les éléments issus du travail des agences.

C. Zilliox propose d'ajouter un critère d'opérationnalité pour chaque friche.

T. Kovacs indique qu'il faudra s'intéresser au prix au m<sup>2</sup> du terrain à bâtir. Certains projets qui n'étaient pas réalisables en raison de coûts financiers trop élevés pourraient maintenant l'être avec l'augmentation du prix des terrains.

P. Delaplacette rappelle que ce travail n'est pas encore partagé avec l'Etat, il s'agit à ce stade de trouver une méthodologie commune entre chacun des sites et d'affiner les critères dans un second temps.

J. Lahaie précise à S. Plenet qu'environ 5 sites seront identifiés par EPCI.

F. Dubouchet met en avant que le contexte archéologique et les éventuels coûts d'investigation sont également un aspect à prendre en compte.

C. Lansou indique que l'ensemble des propositions des élus seront bien intégrées dans les critères. Ces derniers seront partagés avec les techniciens des EPCI pour les compléter si nécessaire. Les critères peuvent aussi continuer à évoluer tout au long du travail de sélection des friches si certains aspects importants ont été oubliés ou insuffisamment mis en avant.

C. Lansou présente rapidement le contenu d'un appel à manifestation de l'ADEME concernant les friches et qui permettraient de financer une partie des prochaines études envisagées par le territoire. Il propose de contacter l'ADEME pour en savoir plus sur les modalités de cet appel à manifestation, en lien avec EPORA. Il propose aussi que la DDT soit rapidement intégrée dans les réflexions liées à la suite de l'étude friches, l'appui de l'Etat au territoire pour les futures démarches pouvant faciliter l'obtention de subventions.

P. Delaplacette indique que tous ces éléments seront présentés lors de la conférence économique territoriale.

Les élus valident ces propositions.

### **Retour sur les rencontres nationales des SCOT et synthèse de la loi Climat et Résilience**

J. Lahaie présente les principales nouveautés de la loi et les prochaines échéances concernant les SCOT.

La loi s'articule autour des cinq thématiques sur lesquelles la Convention citoyenne pour le climat (CCC) a débattu et présenté ses propositions en juin 2020 : consommer, produire et travailler, se déplacer, se loger et se nourrir. Elle renforce aussi les sanctions en cas d'atteintes à l'environnement. Elle compte plus de 300 articles à l'issue de son vote par le Parlement. Son tout premier article, issu du débat parlementaire, pose que l'État s'engage à respecter l'objectif européen de baisse d'au moins 55% des émissions des gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030. Un dernier titre a été ajouté, mettant en place un système d'évaluation permanente des effets de la loi. Le Haut Conseil pour le climat sera chargé d'évaluer tous les ans la mise en œuvre des mesures prévues et, tous les trois ans, l'action des collectivités locales en matière de réduction des GES et d'adaptation au changement climatique. Une centaine de décrets est annoncée. Plusieurs mesures concernent directement les sujets portés par le SMRR et le SCOT.

P. Delaplacette souligne que le futur travail de l'Etat sur le ZAN renforce la nécessité du repérage des friches et de leur potentialité pour envisager un développement sur le pas de temps 2030-2040.

C. Zilliox s'interroge sur l'appui de l'Etat pour éviter que le ZAN augmente la pression foncière sur les villages.

Les élus échangent sur la Conférence des SCOT, regroupant plus de 60 SCOT de la Région Auvergne Rhône Alpes qui devra être réalisée d'ici février 2022.

J. Lahaie indique que ce n'est pas à la Région de l'organiser. Des discussions sont en cours à la Fédération des Scot pour l'organisation au niveau de chaque Région. Des discussions seront aussi menées au niveau de l'InterScot pour définir le rôle que celui-ci peut jouer.

C. Zilliox propose que ce soit la Fédération des SCOT qui pilote et fédère les territoires sur cette démarche.

S. Dezarnaud s'interroge sur la capacité à ce que tous les SCOT de la Région arrivent à se mettre d'accord sur des objectifs territorialisés. En cas d'absence d'accord, quelles sont les conséquences.

J. Lahaie précise que si la Conférence n'aboutit pas sur un accord entre les SCOT, c'est la Région qui tranchera.

P. Delaplacette demande à ce que les personnes relais, élues et techniques, à la Région puissent être rapidement identifiées.

S. Plenet demande s'il est possible d'avoir un récapitulatif sur le moratoire en matière d'aménagement commercial introduit par la loi Climat et Résilience.

J. Lahaie propose de réaliser une fiche récapitulative sur ce point.

### **Point conférence de presse**

La conférence de presse du SMRR aura lieu le mercredi 22 septembre de 10H à 11H, possiblement à la Médiathèque le Trente à l'espace Saint-Germain à Vienne. Il est proposé que le Président Philippe Delaplacette intervienne aux côtés des Vice-Présidents Thierry Kovacs et Gilles Vial.

La conférence de presse programmée par le SMRR doit permettre de rappeler, avec force et rigueur, l'impérieuse nécessité pour les communes de s'inscrire dans une démarche de mise en compatibilité et plus largement de mise en œuvre/traduction opérationnelle du SCOT approuvé. Pour cela, il a été proposé aux services de l'Etat de participer, librement, à cette conférence de presse. Nous avons envisagé le déroulé suivant au siège du SMRR :

10h00 - 10h15 : Accueil des participants, café, distribution du dossier de presse

10h15 – 11h conférence de presse à l'Espace Saint-Germain à Vienne, en présence de :

- Philippe DELAPLACETTE Président du Syndicat Mixte du Rives du Rhône, Maire de Champagne (07) et Vice-Président de la Communauté de Commune Porte DrômArdèche,
  - Rappel des grandes phases d'élaboration du SCOT et du vote à l'unanimité en 2019
- Thierry KOVACS, Vice-Président du Syndicat Mixte du Rives du Rhône, Maire de Vienne et Président de Vienne Condrieu Agglomération
- Et Gilles VIAL, Vice-Président du Syndicat Mixte du Rives du Rhône, maire de Salaise-sur-Sanne et Vice-Président de la communauté de commune Entre Bièvre et Rhône
  - Les grands enjeux du SCOT approuvé (les thèmes présentés en réunion EPCI) et la nécessaire mise en compatibilité

Pour l'organisation, nous proposons de nous appuyer sur la future agence de communication/relation presse.

### **Point fonctionnement du SMRR**

Départ de Tom SPACH (qui retourne vers son Alsace natale) le 31/10, nécessité d'ouvrir rapidement une procédure de recrutement pour le remplacer. Proposition de fiche de poste validée par les membres du bureau.

Recrutement d'un stagiaire (stage long, 6 mois) pour travailler sur les volets desimperméabilisation et SGRI (objectif démarrage en janvier 2022). Proposition de fiche de poste validée par les membres du bureau.

Remplacement des véhicules du SMRR : le SMRR dispose actuellement de 3 véhicules (1 de fonction et de 2 de service) : le véhicule de fonction (Citroën) est en fin de location longue durée après une prolongation. Il est proposé de faire reprendre un des véhicules de service et de remplacer le véhicule de

fonction pour ne conserver in fine que deux véhicules. Après consultation des garages Citroën, Renault et Peugeot à Vienne, il a été décidé de retenir l'offre de Peugeot → Economie de l'ordre de 2000 euros/an.

**P. Delaplacette clôture la séance à 11h**